

Gestion de la mobilité dans les entreprises 2016-2018



Guide à l'intention des entreprises et institutions

Préambule

La mobilité est un élément clé de l'économie et une accessibilité de qualité est une condition importante pour l'implantation et le développement réussis de toute entreprise ou collectivité publique.

Les déplacements pour le travail étant particulièrement concentrés dans le temps, ils engendrent des effets secondaires indésirables, notamment des coûts directs et indirects importants, des émissions polluantes et du stress lié aux déplacements quotidiens. Il est donc primordial d'optimiser les trajets pendulaires et professionnels par des moyens simples mais efficaces. Les entreprises ont à cet égard une responsabilité sociétale et un rôle certain à jouer dans l'amélioration de cette problématique.

Dans un contexte où les collectivités publiques tendent également à exiger de la part des entreprises des réflexions au sujet de leur mobilité, les pouvoirs publics souhaitent également encourager et soutenir ces entreprises, qui, sur une base volontaire ou contraignante, se lancent dans une démarche de gestion de la mobilité induite par leur activité. Seule une action commune entre le secteur privé et les pouvoirs publics peut en effet permettre de répondre aux défis posés par la mobilité des travailleurs. C'est pourquoi la République et Canton du Jura, la Ville de Delémont et la Municipalité de Porrentruy se sont associées dans le but de proposer un soutien concret aux entreprises jurassiennes. Cet appui se traduit notamment par le renouvellement de la participation de la République et Canton du Jura au « programme de gestion de la mobilité en entreprises » proposé par SuisseEnergie et qui alloue des subventions aux porteurs de projet en vue de soutenir les entreprises. Une contribution complémentaire est également offerte par les villes de Porrentruy et Delémont.

La présente brochure a été conçue à l'intention des entreprises sises sur le territoire des deux principales communes du canton. Elle vise à expliciter la démarche proposée et les aides possibles que les entreprises peuvent solliciter auprès des collectivités publiques.

Cette brochure se décline de la manière suivante :

1. La gestion de la mobilité en quelques mots
2. Avantages et motivations pour les entreprises et leurs employés
3. Etapes-clé d'une démarche globale de gestion de la mobilité
4. Contribution pour les entreprises

1. La gestion de la mobilité en quelques mots

La gestion de la mobilité met l'accent sur la planification consciente de la mobilité, le choix éclairé du mode de transport et l'utilisation optimale des véhicules motorisés. Les mesures issues de cette gestion visent l'adoption d'une mobilité plus efficiente et durable; elles permettent de réduire la consommation d'énergie, les coûts, l'inefficacité et les situations de stress.

Ainsi, les mesures qui visent, par exemple, le trafic pendulaire et d'affaires amènent un transfert de la voiture vers les transports publics et le vélo, soulageant d'autant le réseau routier et la pression sur le stationnement à destination. Ces changements de la répartition modale du trafic s'élèvent en moyenne à 15 %, mais avec un ensemble de mesures ciblées, ils peuvent atteindre jusqu'à 30 %.

La gestion de la mobilité en entreprises produit pleinement ses effets lorsqu'elle est combinée à des mesures dans d'autres domaines, par exemple l'aménagement du territoire et du milieu bâti ou la planification des transports.

Dans le cadre d'une démarche de gestion de la mobilité, tous les types de trafic sont examinés : le trafic pendulaire, le trafic professionnel, le trafic de marchandises ainsi que les flux des visiteurs.

Après l'établissement d'un diagnostic, des actions ciblées et mesures concrètes sont élaborées et mises en œuvre dans les entreprises, afin d'en déployer leurs effets.

Pour une entreprise, la gestion de la mobilité est particulièrement pertinente lorsque :

- » Une restructuration, une extension ou un déménagement est planifié ;
- » l'offre de places de stationnement est limitée ou saturée ;
- » les employés sont insatisfaits de leurs droits au stationnement ;
- » la stratégie de l'entreprise prévoit des objectifs environnementaux et énergétiques ;
- » l'acquisition de nouveaux véhicules de service est envisagée ou qu'une nouvelle stratégie pour le parc automobile est adoptée ;
- » le développement durable occupe une place importante dans l'entreprise et sa communication.

2. Avantages et motivations pour les entreprises et leurs employés

...pour l'entreprise:

✓ **Une économie**

-sur les frais d'achat et d'entretien des véhicules d'entreprise

-sur les frais de mise à disposition et d'entretien des places de stationnement

✓ **Une valorisation**

-de l'espace consacré au stationnement qui peut être utilisé à d'autres fins (extension des bâtiments, espaces de délasserment)

-de l'image de l'entreprise par l'adoption d'actions éco-responsables

...pour les collaborateurs:

✓ **Une économie**

-sur les coûts de déplacements (éviter l'achat d'un véhicule supplémentaire, réduction des frais d'essence, d'assurances, de stationnement...)

-sur le temps de recherche d'une place de stationnement

✓ **Une amélioration**

-de l'équité entre collègues en assurant une place de parc à ceux qui en ont le plus besoin

-de la santé (réduction du stress lié aux déplacements et introduction d'une activité physique dans la vie quotidienne par l'usage de modes de déplacement doux)

3. Etapes-clé d'une démarche globale de gestion de la mobilité

Certaines étapes sont indispensables pour intégrer un plan de mobilité au sein d'une entreprise:

1. Définir un groupe de pilotage du projet qui assurera la mise en place, le suivi, ainsi que la communication interne et externe
2. Etablir un diagnostic de la situation actuelle de la mobilité des collaborateurs, du coût de celle-ci et de l'accessibilité du site
3. Fixer des objectifs par étapes et un budget correspondant
4. Choisir une / des mesure(s) en fonction des objectifs à atteindre, du budget et du diagnostic
5. Mettre en œuvre le plan de mobilité accompagné d'une communication régulière auprès des collaborateurs
6. Evaluer les résultats obtenus, adapter les mesures et déterminer d'éventuelles étapes ultérieures

La conception et la mise en œuvre d'un plan de mobilité global implique un investissement en termes de ressources humaines et financières. Des bureaux d'études spécialisés proposent de réaliser ce type de services

4. Contributions pour les entreprises

Contributions communales*

✓ **BON pour une première séance de démarrage avec un bureau spécialisé.**

Ce bon est offert par les villes de Delémont et Porrentruy à l'intention des entreprises établies ou qui projettent de s'installer dans l'une de ces deux communes.

Cette offre pour une séance de conseils et d'informations personnalisés comprend les prestations suivantes :

- Présentation détaillée d'une démarche de plan de mobilité
- Identification des problématiques de mobilité de l'entreprise
- Evaluation des opportunités avec l'entreprise
- Elaboration d'une note de synthèse

Ainsi, une première séance de conseils avec un spécialiste est offerte aux entreprises désireuses de s'informer sur les potentiels liés à une démarche de gestion de la mobilité induite par l'entreprise. Suite à cette séance de lancement, un document de synthèse sera remis à l'entreprise. Celui-ci consistera en un premier diagnostic général et évaluera également les potentiels pouvant découler d'une démarche de gestion de la mobilité.

❶ L'entreprise est libre ensuite de poursuivre ou non la démarche.

❶ Pour les entreprises de plus de 50 employés (le regroupement de plusieurs entreprises totalisant 50 employés également possible), d'autres aides financières peuvent être sollicitées par le biais du programme de subvention de Suisse Energie. Elles sont explicitées ci-après.

* sous réserve de validation par la commune

Contributions cantonales avec le soutien de Suisse Energie

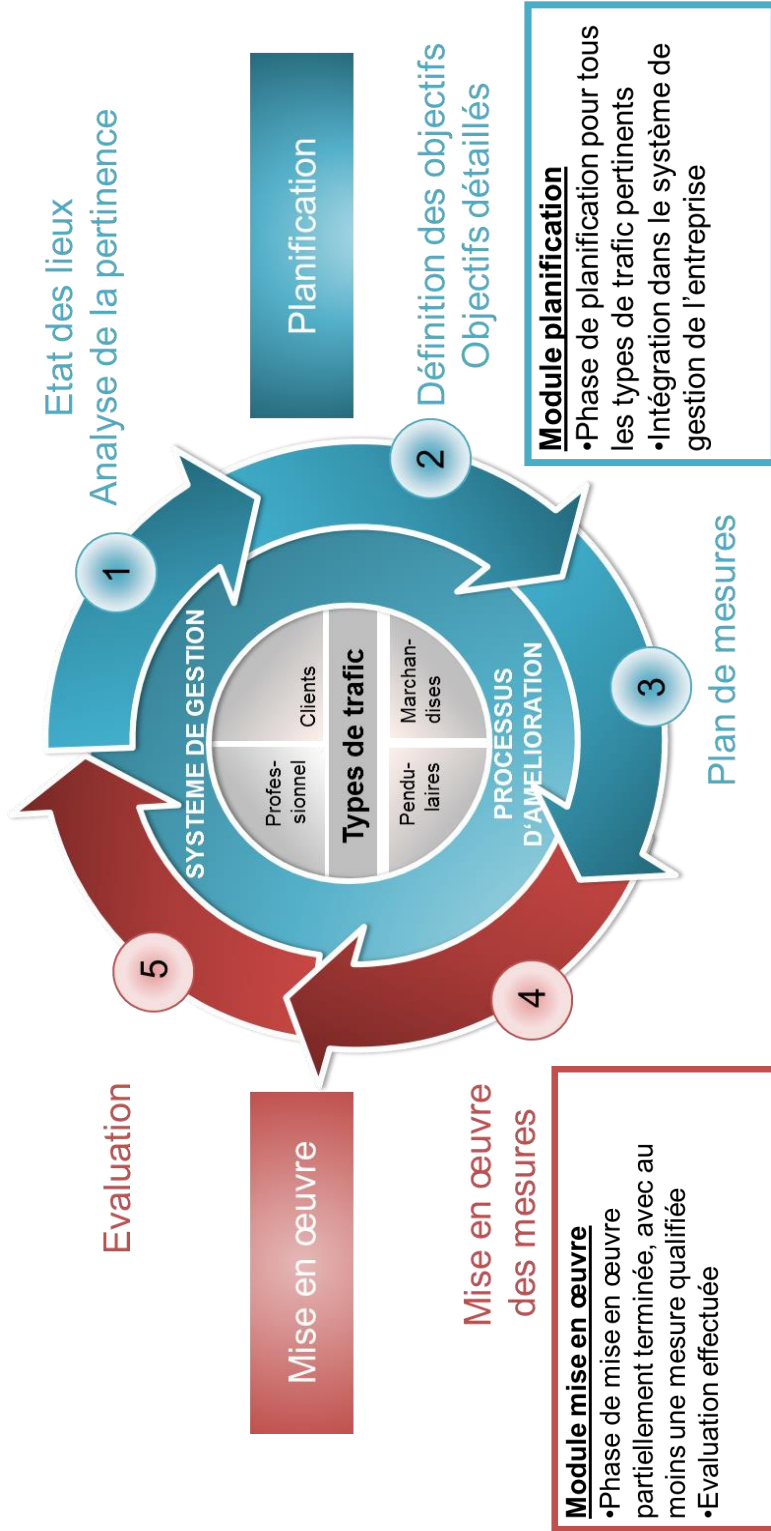
- ① **✓ BON pour un accompagnement par un bureau spécialisé dans la cadre du module « Planification » (étapes 1 à 3 du schéma ci-dessous) d'une valeur de CHF 2500.-**

Ce premier module permet d'effectuer un diagnostic exhaustif de la situation de l'entreprise en termes de mobilité et d'élaborer un plan de mesures ad hoc. Il s'agit donc d'une analyse technique effectuée avec l'outil développé par Suisse Energie, « Mobiplan ». Une implication de l'entreprise est demandée puisqu'elle devra fournir les renseignements utiles afin de pouvoir remplir les différents questionnaires adressés notamment aux employés.

① La séance offerte dans le cadre de la contribution communale peut faire partie intégrante de la démarche Suisse Energie. Combinée à la cette dernière, les contributions permettent de financer à hauteur de 30 % environ ce premier module « Planification »

- ② **✓ BON pour la réalisation du module « Mise en œuvre » (étapes 4 et 5) d'une valeur de CHF 2500.-**

Une nouvelle contribution de CHF 2500.- peut être perçue par les entreprises lorsque le module de mise en œuvre est achevé. Ce module comprend *la mise en œuvre d'au moins une mesure qualifiée et la réalisation d'un bilan une année après l'introduction de la mesure*. Cette étape ne nécessite pas forcément l'implication d'un bureau privé. Cependant, il est fortement recommandé d'y recourir pour la réalisation du bilan.



Contact et informations

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service du développement territorial

Anouk Leippert Der Stepanian
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
032 420 53 04
anouk.leippert@jura.ch

MUNICIPALITE DE PORRENTRUY

Service UEI

Jérémy Huber
Rue du 23 Juin 8
2900 Porrentruy
032 465 78 71
jeremy.huber@porrentruy.ch

MUNICIPALITE DE DELEMONT

Service UETP

Céline Wermeille
Route de Bâle 1
2800 Delémont
032 421 92 92
celine.wermeille@delemont.ch

DOCUMENTATION: www.gestionmobilite.ch

